



DEFAUT LORS ACHAT VEHICULE NEUF

Par **peace973**, le **04/12/2017** à **01:13**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture(neuf) il y a maintenant 4 ans, il se trouve que depuis 4 ans, tous les 3-4 mois, je dois remettre de l'huile moteur. Cela fait donc 4 ans que j'en informe le concessionnaire, et le problème n'est pas résolu. Déjà 3 mois après l'achat je leurs avaient signalés le problème. Il n'y a que le mois dernier qu'ils ont réellement commencés à s'intéresser à ce problème, et reconnu que le véhicule à ce possible défaut.

Puis-je tenter une action en justice pour vices cachés? Ou au moins me faire rembourser tout les frais que j'ai pu engager(achats de bidons d'huiles, factures du concessionnaires alors que le problème n'à pas été résolu...) Ou autres?

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **04/12/2017** à **07:46**

Bonjour,

Il est trop tard pour une action en vice caché. Vous aviez 2 ans après constatation du problème pour lancer cette procédure. Pourquoi avoir attendu si longtemps ???

Par **marie076**, le **04/12/2017** à **08:35**

Bonjour

Et oui vous vous heurtez à une prescription ici, vous ne pouvez plus rien faire

Par **peace973**, le **04/12/2017** à **11:54**

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

Je n'étais pas au courant de ce délai de deux ans. J'avais 22 ans je venais de me trouver un

emploi, j'aurai eu beaucoup de problème de logistique ce qui m'aurait causé du retard dans un emploi que je venais d'obtenir, et je n'avais pas encore les moyens pour cela tenter une action en justice. C'est dommage pourtant il étaient au courant. Dorénavant je le sais, je ne me laisserais plus avoir.

Cependant ce n'est qu'en juin 2017 que le concessionnaire a reconnu que le véhicule pourrait avoir un défaut au niveau de la consommation d'huile.(circulaire officielle du concessionnaire).

Le problème est que je souhaitais revendre la voiture, mais le nouveau acquéreur aura le même problème et pourrais faire annuler la vente pour vice caché. Donc je me retrouve avec une voiture invendable?

Si je la revends au concessionnaire pour un autre véhicule, il y a-t-il un risque pour moi?

Cordialement.

Par **marie076**, le **04/12/2017** à **13:42**

Bonjour

Si vous la revendez à votre concessionnaire il ne pourra invoquer la garantie des vices cachés puisque précisément pour lui ils ne sont pas cachés, c'est d'ailleurs sans doute lui qui a fait les réparations. Vous indiquez qu'il a reconnu que le véhicule pourrait avoir un défaut, il l'a fait comment par écrit ?

Par **peace973**, le **04/12/2017** à **13:55**

Bonjour marie076,

En effet, il a reconnu que certains modèles vendus à cette période pouvaient présenter cette anomalie, il m'a sorti un document officiel venant du concessionnaire Volkswagen, que je n'ai pas récupéré mais que je pourrais obtenir, c'est pourquoi il fait un test sur un mois afin de voir la consommation d'huile, si cette consommation est anormale il pourrait prendre en charge la réparation sous garantie, mais ce n'est pas certains. Dans tous les cas je ne souhaite pas leur revendre mon véhicule.

cdt

Par **Visiteur**, le **04/12/2017** à **14:36**

Bonjour,

ces véhicules n'ont pas fait l'objet d'un rappel par la marque ? Si il répare le véhicule; après plus de soucis ? Donc revente possible ?

Par **peace973**, le **04/12/2017** à **15:32**

Bonjour grenouille,

Les véhicules n'ont pas fait l'objet d'un rappel par la marque.
S'ils réparent le véhicule, plus de soucis ok, mais tous les frais que j'ai engagés par rapport à ce problème, j'aimerais me les faire rembourser ou autres, car ils me les ont facturés.
cdt

Par **marie076**, le **04/12/2017 à 15:41**

Bonjour

[citation]Dans tous les cas je ne souhaite pas leur revendre mon véhicule.[/citation]

Pourtant c'est bien la question que vous posiez

[citation]Si je la revends au concessionnaire pour un autre véhicule, il y a t-il un risque pour moi? [/citation] d'où ma réponse [smile4]

Par **peace973**, le **04/12/2017 à 15:47**

Bonjour marie076,

Je souhaiterais éviter de leur revendre car je n'aime pas trop comment il traite la clientèle surtout vu le prix de vente de leur véhicule, peut être l'utiliser comme apport pour un autre véhicule. Mais je préféré le vendre à un particuliers, car je pourrais en tirer d'avantage. Mais si le problème persiste je leur revendrais.
Merci

Par **marie076**, le **04/12/2017 à 16:05**

Bonjour

Je vous comprends parfaitement

S'il reconnaît que c'est sous garantie, il devrait assumer aussi les frais antérieurs , après il faudrait qu'il le reconnaisse par écrit, un mail suffirait par exemple